



Dénonciations calomnieuses

Par **Aurelie57**, le **01/12/2008** à **20:54**

Bonjour, suite à un courrier envoyé au procureur de la république par ma mère ou elle écrit que mon concubin, depuis 7 ans, me frappe moi et ma fille (qui est aussi la sienne). Suite à ça, nous avons été convoqué et une enquête des services sociaux a été faite et n'a révélée aucune forme de maltraitance. Le seul but de ma mère est d'obtenir le droit de garde exclusive de ma fille. Que puis-je faire pour nous protéger? Connaissant son comportement souvent extrêmement violent, puis je la faire hospitalisée contre son plein grès? Dois je porter plainte pour dénonciations calomnieuses? Dois je prendre un avocat? Je précise que cela fait 7 ans que ça dure et j'ai perdu mon emploi de sa faute après qu'elle ai été voir mon employeur. MERCI D'AVANCE Pour vos réponses